

Ce Résumé Spécifique à l'Émission est une traduction de l' « Issue Specific Summary » annexé aux Conditions Finales pour l'émission de AUD 100,000,000 3.625 pour cent. Obligations dues au 19 Juin 2017 par Toyota Finance Australia Limited rédigée sous la responsabilité exclusive des personnes responsables pour les Conditions Finales

RÉSUMÉ SPÉCIFIQUE À L'ÉMISSION

Les résumés sont composés d'obligations de publicité appelées "Éléments". Ces Éléments sont numérotés dans les sections A - E (A.1 - E.7). Le présent Résumé contient tous les Éléments qui doivent être inclus dans un résumé pour les Obligations et les Émetteurs. Comme certains Éléments ne doivent pas être abordés, il peut y exister des écarts dans la numérotation des Éléments. Même si un Éléments doit être inséré dans le résumé en raison de la nature des titres et des émetteurs, il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être donnée quant à l'Éléments. Dans ce cas, une brève description de l'Éléments est incluse dans le Résumé avec la mention "Sans objet".

Section A – Introduction et avertissements

Elément	Titre	
A.1	Avertissement	Le présent Résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus et aux Conditions Finales applicables. Toute décision d'investir dans une quelconque Obligation doit être fondée sur un examen du Prospectus dans son intégralité, y compris les documents qui y sont incorporés par référence, et des Conditions Finales applicables. Suite à la mise en œuvre des dispositions pertinentes de la Directive Prospectus dans chaque État Membre de l'Espace Economique Européen, aucune responsabilité civile n'incombera à tout Émetteur, à Toyota Financial Services Corporation ("TFS") ou à Toyota Motor Corporation ("TMC") dans un tel État Membre sur la base exclusive du présent Résumé, y compris toute traduction de celui-ci, sauf si celui-ci est trompeur, inexact ou incohérent lorsqu'il est lu conjointement avec les autres parties du Prospectus et les Conditions Finales applicables, ou sauf s'il ne fournit pas, lorsqu'il est lu conjointement avec les autres parties du Prospectus et les Conditions Finales applicables, les informations clés (telles que définies à l'Article 2.1(s) de la Directive Prospectus) afin d'aider les investisseurs qui envisagent d'investir dans les Obligations à court terme. Si une action concernant l'information contenue dans le Prospectus et les Conditions Finales applicables est intentée devant un tribunal dans un Etat Membre de l'Espace Economique Européen, le plaignant peut, selon la législation de l'Etat Membre dans lequel l'action est intentée, être tenu de supporter les frais de traduction du Prospectus et des Conditions Finales applicables avant d'entamer la procédure judiciaire.
A.2	Consentement à l'utilisation du Prospectus	Certaines Tranches d'Obligations avec une valeur nominale de moins de 100 000 € (ou l'équivalent en toute autre devise) peuvent être offertes dans des circonstances où il n'existe pas d'exemption de l'obligation de publier un prospectus selon la Directive Prospectus. Une telle offre est désignée comme une "Offre Non-exemptée". L'Émetteur consent à l'utilisation de son Prospectus de Base (à savoir, toutes les informations contenues dans le Prospectus, à l'exception des informations concernant un des autres Émetteurs) par rapport à une Offre non-exemptée d'Obligations sous les conditions suivantes:
		(i) le consentement est uniquement valable pendant la Période d'Offre précisée au paragraphe 9 de la Partie B des Conditions Finales applicables;
		(ii) les seuls Offrants autorisés à utiliser le Prospectus de Base de l'Émetteur pour présenter l'Offre Non-exemptée d'Obligations sont (a) National Australia Bank Limited ABN 12 004 044 937 et The Toronto-Dominion Bank et (les "Gestionnaires") (b) tout intermédiaire financier autorisé à faire de telles offres en vertu de la Directive concernant les marchés d'instruments financiers 2004/39/CE et qui a été dûment nommé directement ou indirectement par l'Émetteur pour faire de telles offres, à condition que cet intermédiaire financier indique sur son site web (I) qu'il a été dûment nommé en tant qu'intermédiaire financier pour offrir les Obligations au cours de la Période d'Offre, (II) qu'il s'appuie sur le Prospectus de Base de l'Émetteur pour une telle Offre Non-exemptée avec le consentement de l'Émetteur et (III) les conditions attachées à ce consentement; (les "Placeurs")
		(iii) le consentement s'étend uniquement à l'utilisation du Prospectus de Base de l'Émetteur pour faire des Offres Non-exemptées des Obligations dans chaque État Membre concerné précisé au paragraphe 9 de la Partie B des Conditions Finales applicables; et
		(iv) le consentement est soumis à toutes autres conditions énoncées au paragraphe 9 de la Partie B des Conditions Finales applicables.
		Tout Offrant relevant de l'alinéa (ii)(b) ci-dessus qui remplit toutes les autres conditions susmentionnées et qui souhaite utiliser le Prospectus de Base de l'Émetteur dans le cadre d'une Offre Non-exemptée est tenu, pour la durée de la Période d'Offre, de publier sur son site web (i) qu'il a été dûment nommé en tant qu'intermédiaire financier pour proposer les Obligations au cours de la Période d'Offre, (ii) qu'il s'appuie sur le Prospectus de Base de l'Émetteur pour une telle Offre Non-exemptée avec le consentement de l'Émetteur et (iii) les conditions attachées à ce consentement.

		L'Émetteur accepte la responsabilité, dans les juridictions auxquelles le consentement d'utiliser son Prospectus de Base s'étend, pour le contenu de son Prospectus de Base par rapport à tout investisseur qui acquiert des Obligations dans le cadre d'une Offre Non-exemptée faite par toute personne ayant reçu le consentement d'utiliser le Prospectus de Base de l'Émetteur à cet égard conformément aux paragraphes précédents, pourvu qu'une telle Offre Non-exemptée ait été faite conformément à toutes les conditions attachées à ce consentement.
		UN INVESTISSEUR AYANT L'INTENTION D'ACQUÉRIR OU ACQUÉRANT DES OBLIGATIONS À COURT TERME DANS UNE OFFRE NON-EXEMPTÉE D'UN OFFRANT AUTRE QUE L'ÉMETTEUR LE FERA, ET LES OFFRES ET VENTES DE TELLES OBLIGATIONS À COURT TERME À UN INVESTISSEUR PAR UN TEL OFFRANT SERONT EFFECTUÉES, CONFORMÉMENT AUX CONDITIONS ET AUTRES MODALITÉS EN PLACE ENTRE UN TEL OFFRANT ET UN TEL INVESTISSEUR Y COMPRIS PAR RAPPORT AU PRIX, A L'ATTRIBUTION ET AUX MODALITÉS DE RÈGLEMENT. L'ÉMETTEUR NE SERA PAS PARTIE À DE TELLES CONDITIONS OU MODALITÉS AVEC DE TELS INVESTISSEURS PAR RAPPORT A L'OFFRE NON-EXEMPTÉE OU LA VENTE DES OBLIGATIONS À COURT TERME CONCERNÉES ET, PAR CONSÉQUENT, LE PROSPECTUS ET LES CONDITIONS FINALES APPLICABLES NE CONTIENDRONT PAS DE TELLES INFORMATIONS. L'INVESTISSEUR DOIT S'ADRESSER À L'OFFRANT AU MOMENT DE L'OFFRE POUR OBTENIR TELLES INFORMATIONS ET L'OFFRANT SERA RESPONSABLE DE CES INFORMATIONS. NI L'ÉMETTEUR NI AUCUN TENEUR DE LIVRES OU DISTRIBUTEUR N'ONT AUCUNE RESPONSABILITÉ VIS-À-VIS D'UN INVESTISSEUR PAR RAPPORT A CES INFORMATIONS.

Section B – Émetteur

Élément	Titre	
B.1	Dénomination légale et commerciale de l'Émetteur	Toyota Finance Australia Limited ("TFA")
B.2	Siège sociale/ forme juridique/ législation/ pays d'incorporation	TFA est une société publique en actions (<i>public company limited by shares</i>) incorporée en vertu de la Loi des Sociétés 2001 de l'Australie (<i>Corporations Act 2001 of Australia</i>) (la 'Loi Australienne des Sociétés') et ayant son siège social à New South Wales, Australie.
B.4b	Informations sur les tendances	Sans objet; il n'existe pas de tendances, d'incertitudes, de demandes, d'engagements ou d'événements connus qui soient raisonnablement susceptibles d'avoir un effet important sur les perspectives de l'Émetteur pour l'exercice financier en cours.
B.5	Description du Groupe	L'Émetteur est une filiale en propriété exclusive de TFS, une société japonaise. TFS, une société holding, est une filiale en propriété exclusive de TMC, une société japonaise et la société mère ultime du groupe Toyota.
B.9	Prévision ou estimation du bénéfice	Sans objet; il n'y a pas de prévisions ou d'estimations du bénéfice faites dans le Prospectus.
B.10	Qualifications du rapport d'audit	Sans objet; il n'y a pas de qualifications dans le(s) rapport(s) d'audit concernant les comptes annuels audités pour les exercices clôturant au 31 mars 2013 et au 31 mars 2012.
B.12	Informations clés financières historiques sélectionnées de TFA	Les informations financières sélectionnées indiquées ci-dessous ont été extraites sans adaptation significative des comptes annuels consolidés audités dans le Rapport Financier Annuel de TFA pour l'exercice clôturant au 31 mars 2013 et des comptes annuels condensés non-audités pour les six mois finissant au 30 septembre 2013, préparés conformément aux Normes Comptables Australiennes et Interprétations (<i>Australian Accounting Standards and Interpretations</i>) publiées par le Bureau Australien des Normes Comptables (<i>Australian Accounting Standards Board</i>) ainsi que la Loi Australienne des Sociétés (<i>Australian Corporations Act</i>) et sont conformes aux Normes Internationales d'Information Financière (<i>International Financial Reporting Standards</i>) telles que publiés par le Bureau des Normes Comptables Internationales.

États de la Situation Financière au 30 septembre et 31 mars

	Consolidés 30 septembre 2013	Consolidés 31 mars 2013	Consolidés 31 mars 2012
	(A\$'000)	(A\$'000)	(A\$'000)
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	632,527	298,863	179,200
Prêts et créances	12,872,421	12,528,096	10,690,263
Instruments financiers dérivés	220,043	48,835	57,506
Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	56,873	52,569	51,754
Immobilisations incorporelles	38,806	36,433	34,531
Immobilisations corporelles	15,216	10,372	8,822
Actifs d'impôts différés	26,694	26,355	18,600
Autres immobilisations	35,891	21,049	30,410
Total actifs	<u>13,898,471</u>	<u>13,022,572</u>	<u>11,071,086</u>
Passifs			
Dus aux banques et autres institutions financières	5,803,577	5,670,973	5,644,844
Obligations et billets de trésorerie	6,606,397	5,587,106	4,017,841
Dus à une entreprise liée	214,535	335,796	-
Produits financiers dérivés	179,605	366,046	341,293
Autres passifs	292,157	307,235	368,017
Total Passifs	<u>13,096,271</u>	<u>12,267,156</u>	<u>10,371,995</u>
Actifs nets	<u>802,200</u>	<u>755,416</u>	<u>699,091</u>
Capitaux propres			
Capital apporté	120,000	120,000	120,000
Réserves	2,058	(3,617)	(4,608)
Bénéfices non répartis	680,142	639,033	583,699
Total capitaux propres	<u>802,200</u>	<u>755,416</u>	<u>699,091</u>

États du Résultat Global pour les six mois finissant au 30 septembre et les exercices clôturant au 31 mars

	Consolidés 30 septembre 2013	Consolidés 30 septembre 2012	Consolidés 31 mars 2013	Consolidés 31 mars 2012
	(A\$'000)	(A\$'000)	(A\$'000)	(A\$'000)
Intérêts et produits assimilés	433,581	422,083	841,680	805,998
Frais d'intérêts et charges assimilées	(271,593)	(320,446)	(555,699)	(561,664)
Résultat financier net	<u>161,988</u>	<u>101,637</u>	<u>285,981</u>	<u>244,334</u>
Autres produits	16,633	13,276	22,818	18,216
Revenu net d'exploitation	<u>178,621</u>	<u>114,913</u>	<u>308,799</u>	<u>262,550</u>
Créances douteuses	(21,981)	(25,418)	(53,664)	(37,800)
Charges de personnel	(37,643)	(34,000)	(68,442)	(60,285)
Dotations aux amortissements	(7,620)	(5,869)	(13,136)	(8,724)
Dépenses d'informatique et de communication	(4,486)	(3,492)	(8,418)	(7,499)
Frais de vente et de marketing	(2,700)	(3,224)	(9,182)	(22,272)
Occupation	(2,878)	(2,542)	(5,482)	(4,744)
Autres charges	(8,558)	(7,568)	(16,005)	(12,899)
Partie des bénéfices nets des entreprises associées comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	3,985	3,268	7,038	7,262
Bénéfice avant impôts sur les revenus	<u>96,740</u>	<u>36,068</u>	<u>141,508</u>	<u>115,589</u>
Impôts sur les revenus	(26,641)	(9,287)	(39,906)	(30,249)
Bénéfice attribuable aux propriétaires de la société mère	<u>70,099</u>	<u>26,781</u>	<u>101,602</u>	<u>85,340</u>
Autre revenu global				
<i>Objets qui peuvent être classifiés au bénéfice ou à la perte</i>				
Différences de taux de change pour les conversions des opérations étrangères	5,675	574	991	3,566
Total du revenu global de l'exercice attribuable aux propriétaires de la société mère	<u>75,774</u>	<u>27,355</u>	<u>102,593</u>	<u>88,906</u>

Il n'y a pas eu de modification significative dans la position financière ou commerciale de TFA et ses filiales consolidées (considérées comme un ensemble) depuis le 30 septembre 2013, la date des plus récents comptes annuels publiés de TFA. Il n'y pas eu de changement défavorable important de la position financière ou des perspectives de TFA et ses filiales consolidées (considérées comme un ensemble) depuis le 31 mars 2013, la date des plus récents comptes annuels audités publiés de TFA.

B.13	Événements affectant la solvabilité de l'Émetteur	Sans objet; il ne s'est produit aucun événement récent propre à l'Émetteur qui est significativement pertinent pour l'évaluation de sa solvabilité.
B.14	Dépendance à l'égard d'autres entités du groupe	L'activité de l'Émetteur dépend de façon substantielle de la vente de véhicules Toyota et Lexus en Australie par son distributeur primaire, Toyota Motor Corporation Australia Limited. En outre, TFA dépend également de la performance de Toyota Finance New Zealand Limited, dans la mesure de la participation de TFA dans cette société.
B.15	Activités principales	L'activité principale de l'Émetteur est de fournir du financement au commerce de détail (y compris des prêts et des locations aux clients privés et commerciaux) et au commerce de gros (y compris des prêts et des facilités de bâillement aux distributeurs de véhicules motorisés) aux clients et aux distributeurs de véhicules motorisés dans toute l'Australie.
B.16	Actionnaires de contrôle	L'ensemble des actions et droits de vote en circulation de l'Émetteur est détenu directement par TFS. TFS est une société holding qui est une filiale en propriété exclusive de TMC. Par conséquent, TFS contrôle effectivement l'Émetteur et elle est en mesure de contrôler directement la composition du Conseil d'Administration de l'Émetteur et de diriger la gestion et la politique de l'Émetteur.
B.17	Notations financières	<p>La dette sénior long terme de l'Émetteur a été notée Aa3/Perspective stable par Moody's Japan K.K. ("<i>Moody's Japan</i>") et AA-/Perspective stable par Standard & Poor's Ratings Japan K.K. ("<i>Standard & Poor's Japan</i>"). Moody's Japan et Standard & Poor's Japan ne sont pas établies dans l'Union Européenne et n'ont pas demandé d'enregistrement en vertu du Règlement (CE) No.1060/2009 (le "<i>Règlement sur les Agences de Notation de Crédit</i>"). Toutefois, Moody's Investors Service Ltd. a approuvé les notations de Moody's Japan et Standard and Poor's Credit Market Services Europe Limited a approuvé les notations de Standard & Poor's Japan, conformément au Règlement sur les Agences de Notation de Crédit. Tant Moody's Investors Service Ltd. que Standard and Poor's Credit Market Services Europe Limited sont établies dans l'Union européenne et sont enregistrées selon le Règlement sur les Agences de Notation de Crédit. Les notations financières de l'Émetteur dépendent, en grande partie, de l'existence des modalités de soutien au crédit avec TFS et TMC décrites ci-dessous ainsi que de la situation financière et des résultats d'exploitation de TMC et de ses filiales consolidées. Voir également "<i>Notations financières</i>" ci-dessous concernant TMC.</p> <p>Les Obligations à émettre sont censées d'être notées AA- par Standard & Poor's Ratings Japan K.K. et Aa3 par Moody's Japan K.K.. Une notation d'instruments ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de garder des instruments et peut être remise en cause ou retirée par l'agence de notation à chaque moment.</p>
B.18	Contrats de Soutien au Crédit	<p>Les Obligations bénéficient de certains Contrats de Soutien au Crédit régis par le droit japonais, un entre TMC et TFS en date du 14 Juillet 2000, complété par un Contrat Supplémentaire de Soutien au Crédit en date du 14 juillet 2000 et par un Contrat Supplémentaire de Soutien au Crédit No. 2 en date du 2 octobre 2000 (collectivement le "<i>Contrat de Soutien au Crédit TMC</i>") et un entre TFS et TFA, en date du 7 août 2000 (le "<i>Contrat de Soutien au Crédit</i>" et collectivement avec le Contrat de Soutien au Crédit TMC les "<i>Contrats de Soutien au Crédit</i>"). Les Contrats de Soutien au Crédit ne constituent pas une garantie directe ou indirecte par TMC ou TFS des Obligations. Les obligations de TMC en vertu de son Contrat de Soutien au Crédit et les obligations de TFS en vertu de ses Contrats de Soutien au Crédit, sont du même rang que leurs obligations de dettes directes, inconditionnelles, insubordonnées et non garanties.</p> <p>Selon le Contrat de Soutien au Crédit de TMC, TMC accepte de mettre des fonds suffisants à la disposition de TFS pour lui permettre de satisfaire à ses obligations de paiement concernant les titres qu'elle a émis (y compris les titres émis par les filiales ou sociétés affiliées de TFS telle que l'Émetteur par rapport auquel TFS a des obligations de soutien au crédit) et accepte d'assurer que TFS possède à tout moment au moins 10.000.000 JPY en valeur corporelle nette consolidée aussi longtemps que TFS a des obligations de soutien au crédit pendantes.</p> <p>TFS accepte dans son Contrat de Soutien au Crédit avec l'Émetteur, de mettre des fonds suffisants à la disposition de l'Émetteur pour lui permettre de satisfaire à ses obligations de paiement concernant les titres qu'il a émis et accepte d'assurer que TFA possède toujours au moins 150.000 dollars australiens en valeur corporelle nette consolidée, aussi longtemps que l'Émetteur a des titres en circulation.</p> <p>On entend par la valeur corporelle nette le montant total du capital émis, de l'excédent du capital et des bénéfices non distribués diminués par les actifs incorporels.</p>
B.19	Désignation légale et commerciale des Fournisseurs de Soutien au Crédit	Toyota Financial Services Corporation (fournisseur de soutien au crédit pour l'Émetteur) et Toyota Motor Corporation (fournisseur de soutien au crédit pour Toyota Financial Services Corporation).

Domicile/ forme juridique/ législation/ pays d'incorporation	TFS est une société non cotée à responsabilité limitée constituée et ayant son siège social au Japon en vertu des lois du Japon. TMC est une société par action à responsabilité limitée (<i>limited liability joint-stock company</i>) constituée et ayant son siège social au Japon en vertu du Code Commercial du Japon. TMC continue à exister en vertu de la Loi Japonaise sur les Sociétés (<i>Companies Act of Japan</i>).
Informations sur les tendances	Sans objet; il n'existe pas de tendances, d'incertitudes, de demandes, d'engagements ou d'événements connus qui soient raisonnablement susceptibles d'avoir un effet important sur les perspectives de TFS ou TMC pour l'exercice financier en cours.
Description du Groupe	TFS est une société holding constituée par TMC pour surveiller la gestion des sociétés de financement de Toyota dans le monde entier. TFS a 50 filiales consolidées et sept sociétés affiliées, dont la plupart sont constituées à l'extérieur du Japon à la date du Prospectus. TFS est une filiale en propriété exclusive de TMC et TMC est la société mère ultime du groupe Toyota.
Prévision ou estimation du bénéfice	Sans objet; il n'y a pas de prévisions ou d'estimations du bénéfice faites dans le Prospectus.
Qualifications du rapport d'audit	Sans objet; il n'y a pas de qualifications dans le rapport d'audit concernant les comptes annuels audités de TMC pour les exercices clôturant au 31 mars 2013 et 2012.
Informations clés financières historiques sélectionnées de TMC	Les suivantes données financières sélectionnées ont été extraites sans ajustement significatif des états financiers non-audités préparés conformément U.S. GAAP de TMC inclus dans le Résumé Financier FY2014 de TMC (1 avril 2013 jusqu'au 31 mars 2014).

	Années clôturant au 31 mars	
	2014	2013
	(en millions, sauf les données sur les actions et par action)	
Données de l'État Consolidé des Revenus:		
Automobile:		
Revenus	¥ 23,781,404	¥ 20,419,100
Revenus d'exploitation	1,938,778	944,704
Services financiers:		
Revenus	1,421,047	1,170,670
Revenus d'exploitation	294,891	315,820
Tous autres:		
Revenus	1,151,280	1,066,461
Revenus d'exploitation	64,270	53,616
Élimination des intersectoriels:		
Revenus	(661,820)	(592,039)
Revenus d'exploitation (perte)	(5,827)	6,748
Total Société:		
Revenus	25,691,911	22,064,192
Revenus d'exploitation	2,292,112	1,320,888
Revenus avant impôts sur les revenus et capitaux dans les bénéfices des sociétés affiliées	2,441,080	1,403,649
Revenu net attribuable à TMC	1,823,119	962,163
Revenu net attribuable à TMC par action:		
De base	575.30	303.82
Dilué	574.92	303.78
	Au 31 mars	
	2014	2013
	(en millions)	
Données du Bilan Consolidé (fin de l'exercice):		
Total Actifs:	¥ 41,437,473	¥ 35,483,317
Dettes à court terme, y compris la portion actuelle des dettes à long terme	7,780,483	6,793,956
Dettes à long terme, diminuées par la portion actuelle	8,546,910	7,337,824
Capitaux propres de TMC	14,469,148	12,148,035
Actions ordinaires	397,050	397,050
	Il n'y a pas eu de modification significative dans la position financière ou commerciale de TMC et ses filiales consolidées (considérées comme un ensemble) depuis le 31 mars 2014, la date des plus récents comptes annuels publiés de TMC. Il n'y pas eu de changement défavorable important de la position financière ou des perspectives de TMC et ses filiales consolidées (considérées comme un ensemble) depuis le 31 mars 2013, la date des plus récents comptes annuels audités publiés de TMC.	

Événements affectant la solvabilité des Fournisseurs de Soutien au Crédit	Sans objet; il ne s'est produit aucun événement récent propre à TFS ou TMC qui est significativement pertinent pour l'évaluation de leur solvabilité.
Dépendance à l'égard d'autres entités du groupe	En tant que société holding, TFS dépend de la performance de ses filiales. En tant que société mère ultime de Toyota, TMC dépend de la performance de toutes les filiales de Toyota.
Activités principales	L'activité principale de TFS en tant que société de holding est la formulation des plans et des stratégies du commerce financier, de la gestion des bénéfices et de la gestion des risques des sociétés de financement de Toyota, en outre de la promotion d'un commerce financier efficace. TMC est la société mère du groupe Toyota, qui exerce ses activités principalement dans l'industrie automobile dans les secteurs commerciaux suivants: activités automobiles; activités des services financiers; et toutes autres activités.
Actionnaires contrôlant	TFS, une société de holding, est une filiale en propriété exclusive de TMC. Les actions ordinaires de TMC sont cotées à la Bourse de Tokyo (<i>Tokyo Stock Exchange</i>), aux quatre autres bourses au Japon et à la Liste Officielle de l'Autorité de Listing du Royaume-Uni (<i>Official List of the UK Listing Authority</i>) et elles sont admises à la négociation sur la Bourse de Londres (<i>London Stock Exchange</i>). En outre, les actions de TMC sous forme d'American Depositary Shares sont cotées à la Bourse de New York (<i>New York Stock Exchange</i>). TMC n'est pas contrôlée directement ou indirectement par un de ses actionnaires.
Notations financières	La dette sénior à long terme de TMC et de ses filiales prises en charge (y compris TFS) a été notée Aa3/Perspective stable par Moody's Japan et AA-/Perspective stable par Standard & Poor's Japan. Voir "Notations financières" ci-dessus.

Section C – Obligation

Élément	Titre	
C.1	Description des Obligations / ISIN	Les Obligations sont des AUD 100,000,000 3.625 pour cent Obligations dues au 19 Juin 2017. Numéro international d'identification des valeurs mobilières (<i>International Securities Identification Number; ISIN</i>): XS1077623459.
C.2	Devise	La devise de cette Série d'Obligations est dollars australiens.
C.5	Cessibilité des Obligations	Il n'existe pas de restrictions quant à la cessibilité des Obligations, sauf que l'Émetteur et les Distributeurs ont convenu certaines restrictions habituelles sur l'offre, la vente et la livraison des Obligations et sur la distribution des documents de l'offre aux États-Unis, dans l'Espace Économique Européen (y compris le Royaume-Uni et les Pays-Bas), au Japon, au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en République Populaire de Chine ("RPC" (ce qui exclut la Région Administrative Spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine, la Région Administrative Spéciale de Macao de la République populaire de Chine et Taïwan)), à Hong Kong, au Singapore, en Suisse, en Irlande et en Espagne.
C.8	Droits attachés aux Obligations et classement de et restrictions à ces droits	Statut Les Obligations et tous les coupons pertinents constituent des obligations directes, inconditionnelles, insubordonnées et non garanties de l'Émetteur et sont du même rang et proportionnelles sans aucune préférence entre elles et (sauf pour certaines obligations dont la loi impose la préférence) à égalité avec toutes les autres obligations non garanties et insubordonnées de l'Émetteur en circulation de temps en temps.
		Taxation Tous les paiements relatifs aux Obligations seront effectués sans retenue ni déduction de, ou en raison de, toutes taxes ou tous autres frais imposés par une quelconque autorité gouvernementale ou un organisme en Australie, à moins que cette retenue ou déduction soit requise par la loi. Dans le cas où une telle retenue ou déduction est requise, l'Émetteur sera tenu de payer des montants supplémentaires pour couvrir les montants ainsi retenus ou déduits, sous réserve de certaines exceptions limitées. Tous les paiements relatifs aux Obligations seront soumis à toute déduction ou retenue requise par les dispositions de la loi fédérale américaine sur l'impôt sur les revenus, communément appelée U.S. Foreign Account Tax Compliance Act ("FATCA"), et aucun montant supplémentaire ne sera payé pour couvrir les montants ainsi retenus ou déduits.

		<p>Cas de défaut</p> <p>Les Conditions Générales des Obligations prévoient les cas de défaut suivants:</p> <p>(a) défaut de paiement du montant principal ou des intérêts dus par rapport aux Obligations, poursuivi pendant une période déterminée;</p> <p>(b) inexécution ou non-respect par l'Émetteur de tout engagement, toute condition ou toute disposition contenus dans les Conditions Générales des Obligations ou dans le Contrat d'Agence (<i>Agency Agreement</i>) pour le compte des détenteurs d'Obligations (autre que l'engagement de payer le montant principal et les intérêts relatifs aux Obligations), poursuivi pendant une période déterminée; et</p> <p>(c) événements concernant la dissolution, la liquidation, la faillite, l'insolvabilité et les accords de crédit de l'Émetteur.</p> <p>Les Obligations ne contiendront pas de disposition de défaut croisé.</p>
		<p>Assemblées</p> <p>Les Conditions Générales des Obligations contiennent des dispositions concernant la convocation des assemblées des détenteurs de ces Obligations pour examiner les affaires affectant leurs intérêts en général. Ces dispositions permettent à des majorités définies d'engager tous les détenteurs, y compris les détenteurs qui n'ont pas pris part et voté à l'assemblée concernée et les détenteurs qui ont voté d'une manière contraire à la majorité.</p>
		<p>Droit applicable</p> <p>Droit anglais.</p>
C.9	Intérêts / Remboursement	<p>Obligations à taux fixe</p> <p>Les Obligations portent intérêt à compter de leur date d'émission au taux fixe de 3.625 pour cent par an. Le rendement des Obligations est de 3.665 pour cent. Les intérêts seront payés annuellement à terme échu au 19 Juin de chaque année jusqu'à et y compris la Date d'Échéance.</p>
		<p>Remboursement</p> <p>Sous réserve de tout achat et d'annulation ou de remboursement anticipé, les Obligations seront remboursées à leur valeur nominale. Les Obligations peuvent être remboursées anticipativement pour des raisons fiscales à leur valeur nominale</p>
		<p>Représentants des détenteurs</p> <p>Aucun trustee n'a été nommé pour agir en tant que trustee pour les détenteurs des Obligations. La Bank of New York Mellon, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres, a été désignée en tant qu'agent émetteur et agent payeur principal.</p>
C.10	Paiements des intérêts liés à des produits dérivés	Sans objet; les Obligations ne sont pas des instruments dérivés.
C.11	Cotation/ Distribution	<p>Les Obligations seront cotées sur le Marché Réglementé de la Bourse de Londres (<i>London Stock Exchange's Regulated Market</i>) et à la Liste Officielle de l'Autorité de Listing du Royaume-Uni (<i>Official List of the UK Listing Authority</i>).</p> <p>Les Obligations peuvent être offertes au public en Autriche, en Belgique, en Allemagne, en Irlande, au Luxembourg, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.</p>

Section D - Risques

Élément	Titre	
D.2	Principaux risques concernant l'Émetteur	<p>Dans le Prospectus, l'Émetteur, TFS et TMC ont chacun identifié un nombre de facteurs qui pourraient considérablement nuire à leur commerce, et, dans le cas de l'Émetteur, sa capacité d'effectuer les paiements dus pour les Obligations ou, dans le cas de TFS ou de TMC, de satisfaire à leurs obligations en vertu des Contrats de Soutien au Crédit. Ces facteurs comprennent:</p> <ul style="list-style-type: none"> les changements des conditions générales commerciales, économiques, géopolitique et du marché, y compris le marché global des ventes de détail, le financement du commerce de détail ou de gros de véhicules automobiles, le financement des leasings ou des distributeurs, les changements dans les niveaux des ventes de véhicules Toyota et/ ou Lexus ou d'autres véhicules sur le marché de l'Émetteur; les rappels et autres annonces liées qui pourraient nuire aux ventes, y compris en raison de la qualité, sécurité ou fiabilité réelles ou perçues des véhicules Toyota et Lexus puisque le commerce de l'Émetteur dépend substantiellement des ventes de véhicules Toyota et Lexus; une baisse dans le niveau des ventes de véhicules Toyota et Lexus aura un effet négatif sur le niveau du volume de financement de l'Émetteur; les changements aux notations financières des dettes senior à long terme de TMC et certaines de ses sociétés affiliées, y compris l'Émetteur; l'incapacité d'un client ou d'un distributeur de respecter les conditions de tout contrat avec un Émetteur ou de l'exécuter comme convenu;

		<ul style="list-style-type: none"> • l'incapacité de l'une des institutions financières et autres contreparties dans le secteur de la finance d'exécuter leurs obligations contractuelles; • les valeurs résiduelles estimées au début du lease peuvent être irrécupérables à la fin de la durée du lease; • le risque de liquidité résultant de l'incapacité du groupe TFS (y compris l'Émetteur) de maintenir la capacité de financer ses actifs et de rembourser ses dettes à temps d'une façon rentable; • les changements des taux d'intérêt du marché, des taux de change des devises étrangères et d'autres paramètres ou prix pertinents du marché et/ou une baisse de la valeur du portefeuille de placements; • l'incapacité ou l'échec des processus, systèmes ou contrôles internes, l'absence de pouvoir rendre des garanties exécutoire, le vol, la fraude, les infractions à la cyber-sécurité, les tremblements de terre, autres les catastrophes naturelles ou autres catastrophes; • le marché mondial de l'automobile est très concurrentiel et volatil et l'industrie mondiale des services financiers est également très concurrentielle; • l'incapacité d'offrir de nouveaux produits innovants et à des prix compétitifs qui répondent à la demande des clients en temps opportun; • l'incapacité de couvrir les dépenses courantes avec les revenus courants suite à une contraction importante du marché; et • les changements de la législation ou de la réglementation concernant l'industrie des services financiers et l'industrie automobile, y compris ceux liés à la sécurité des véhicules et à l'environnement ou l'incapacité de se conformer aux lois ou règlements pertinents applicables.
D.3	Principaux risques concernant les Obligations	<p>Il existe également des risques liés aux Obligations y compris une série de risques concernant la structure des Obligations, les risques de marché et les risques relatifs aux Obligations en général, y compris:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les changements des taux d'intérêt du marché affecteront la valeur des Obligations portant intérêt à taux fixe; • les Conditions Générales des Obligations contiennent des dispositions qui permettent de les modifier sans le consentement de tous les investisseurs dans certaines circonstances; • le détenteur pourrait ne pas recevoir le paiement de la totalité des sommes dues par rapport aux Obligations en raison des montants retenus par l'Émetteur afin de se conformer aux lois applicables; • les investisseurs sont exposés au risque de modifications de la loi ou des règlements affectant la valeur de leurs Obligations; • la valeur des placements d'un investisseur peut être affectée défavorablement par des évolutions des taux de change lorsque les Obligations ne sont pas libellées dans la monnaie propre à l'investisseur; • il peut y avoir aucun ou un marché secondaire limité pour les Obligations; et • toute notation financière attribuée aux Obligations peut ne pas refléter de manière adéquate tous les risques liés à un placement dans les Obligations.

Section E - Offre

Élément	Titre	
E.2b	Raisons de l'Offre et l'utilisation du produit	Le produit net de l'émission des Obligations sera utilisé par l'Émetteur à des fins commerciales générales, qui comprennent la réalisation d'un bénéfice.
E.3	Conditions générales de l'offre	Le prix d'émission des Obligations est 99.888 pour cent de leur valeur nominale.
		<p>Période de l'Offre:</p> <p>À compter de la date de la publication des Conditions Finales et ultérieurement, étant du 13 Juin 2014 au 18 Juin 2014.</p>
		<p>Prix de l'Offre:</p> <p>L'Émetteur a proposé, et vendra les Obligations aux Gestionnaires (et à aucune autre personne) au Prix d'Émission de 99.888 pour cent, moins une commission totale de 0.10 pour cent du Montant Nominal Global des Obligations. Les Gestionnaires et Placeurs proposeront et vendront les Obligations à leurs clients conformément aux accords en place entre chacun de ces Gestionnaires et ses clients (y compris les Placeurs) ou chacun de ces Placeurs et ses clients par référence au Prix d'Émission et aux conditions du marché en vigueur.</p>

		<p>Conditions auxquelles l'offre est soumise:</p> <p>Les Offres des Obligations dépendent de leur émission et sont soumises aux conditions énoncées à l'Accord d'Achat Regroupé (Syndicate Purchase Agreement) en date du 13 Juin 2014 entre l'Émetteur et les l'Émetteur et les Gestionnaires. En ce qui concerne les relations entre les Gestionnaires et leurs clients (y compris les Placeurs) ou entre les Placeurs et leurs clients, les offres des Obligations sont en outre soumises aux conditions pouvant être convenues entre eux et/ou précisées dans les accords en place entre eux.</p>
		<p>Description du processus de demande:</p> <p>Un Détenteur prospectif des Obligations achètera les Obligations conformément aux accords en place entre le Gestionnaires concerné et ses clients ou entre le Placeur concerné et ses clients, par rapport à l'achat de titres en général. Les Détenteurs des Obligations (autres que les Gestionnaires) n'entreront pas dans des engagements contractuels directs avec l'Émetteur par rapport à l'offre ou l'achat des Obligations.</p>
		<p>Description de la possibilité de réduire les souscriptions et la mode du remboursement des paiements excédentaires payés par les demandeurs:</p> <p>Sans objet</p>
		<p>Détails du montant minimum et/ou maximum de demandes:</p> <p>Il n'existe aucun critère d'allocation pré-identifié. Les Gestionnaires et les Placeurs adopteront des critères d'allocation et/ou de demande conformément aux pratiques habituelles du marché et aux lois et règlements applicables et/ou comme convenu autrement entre eux.</p>
		<p>Modalités et délais de paiement et de livraison des Obligations:</p> <p>Les Obligations seront achetées par les Gestionnaires auprès de l'Émetteur sur la base de remise contre paiement à la Date de l'Émission. Les Détenteurs prospectifs des Obligations seront prévenus par le Gestionnaires ou Placeur concerné de leurs allocations des Obligations, et des modalités de règlement y afférentes.</p>
		<p>Manière et date à laquelle les résultats de l'offre seront rendus publics:</p> <p>Sans objet</p>
		<p>Procédure relative à l'exercice d'un droit de préemption, de négociabilité des droits de souscription et le traitement des droits de souscription non exercés:</p> <p>Sans objet</p>
		<p>Si une (des) tranche(s) ont été réservée(s) pour certains pays:</p> <p>Sans objet</p>
		<p>Processus de notification aux demandeurs du montant alloué et indication si les transactions peuvent débuter avant que la notification ne soit effectuée:</p> <p>Les Détenteurs prospectifs des Obligations seront notifiés par le Teneur de livres ou Placeur concerné conformément aux accords existants entre ces Gestionnaires ou Placeurs et leurs clients. Toutes les transactions concernant les Obligations qui ont lieu seront au risque des Détenteurs prospectifs des Obligations.</p>
		<p>Montant des dépenses et taxes facturées spécifiquement au souscripteur ou à l'acquéreur:</p> <p>Sans objet</p>
		<p>Nom(s) et adresse(s), dans la mesure où ces derniers sont connus par l'Émetteur, des Placeurs dans les divers pays où l'offre a lieu:</p> <p>Aucun connu par l'Émetteur</p>
E.4	Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission / l'offre	<p>Les acquéreurs peuvent recevoir des honoraires relatifs à l'émission des Obligations dans le cadre du Programme. Les Gestionnaires recevront une commission totale égale à 0.10 pour cent de la valeur nominale des Obligations. Tout Teneur de livres et ses sociétés affiliées peut s'être engagé, ou s'engager dans l'avenir, dans des transactions de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Émetteur et ses sociétés affiliées, et peut leur proposer d'autres services, dans le cadre normal de l'exercice de ses activités.</p>
E.7	Frais facturés à l'investisseur par l'Émetteur ou un offrant	<p>Sans objet; L'Émetteur ne facturera aucun frais à l'investisseur.</p>